

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Groupement, le 9 octobre 2015 à 15h30, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (7)

| | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| M. Bruno SIDO, | Président, |
| Mme Patricia ANDRIOT, | Conseillère Régionale, |
| Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, | Conseillère Départementale, |
| M. Bertrand OLLIVIER | Conseiller Départemental, |
| M. Jean-Paul BAILLET, | ANDRA – Directeur Général Adjoint, |
| M. Michel BOULLEE, | Maire de Suzannecourt, |
| M. Laurent GOUVERNEUR, | Maire de Montreuil sur Blaise, |

Participaient également (11)

| | |
|------------------------------|---|
| Mme Marie-France ELMERICH, | Agent Comptable du GIP Haute-Marne, |
| M. Alain JEANBLANC, | EDF – Développement Economique Haute-Marne et Meuse, |
| M. Marc LEBRUN, | AREVA – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron, |
| M. Nicolas SERRAND, | DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL, |
| Mme Floriane BARTHELEMY, | Préfecture de la Haute-Marne – Chef de bureau de la coordination et du développement du territoire, |
| Mme Elisabeth DA-SILVA PINTO | Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de la coordination et du développement du territoire, |
| M. Mickaël PETITJEAN, | Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de la coordination et du développement du territoire, |
| M. Jean MASSON, | Directeur GIP Haute-Marne, |
| M. Eric LAFON, | Directeur Adjoint GIP Haute-Marne, |
| Mme Maryse CHARPENTIER, | Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne, |
| Mme Stéphanie PROBERT, | Responsable Administratif GIP Haute-Marne. |

Sept membres sont présents soit sept voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Décisions du conseil d'administration

Election du Président et du Vice-Président du groupement (15-06)

La convention constitutive du GIP Haute-Marne, modifiée en application des nouvelles dispositions introduites par la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, a été approuvée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2014.

La composition du conseil d'administration a été renouvelée suite aux élections départementales de mars 2015.

Conformément à l'article 27 de la convention constitutive, le conseil d'administration doit de nouveau procéder à l'élection, parmi ses membres, d'un Président et d'un Vice-Président pour une durée de trois ans renouvelable.

Le conseil d'administration élit, à l'unanimité, M. Bruno SIDO, Président du GIP Haute-Marne par 6 voix pour et une abstention (Mme ANDRIOT).

Il est procédé à l'élection du Vice-Président du groupement, MM. BOULLEE et OLLIVIER sont candidats.

Le conseil d'administration élit M. BOULLEE, Vice-Président du GIP Haute-Marne, au bénéfice de l'âge après trois tours au cours desquels aucune majorité n'a pu se dégager (3 BOULLEE, 3 OLLIVIER, 1 abstention).

Rapport du Président

M. le Président remercie les administrateurs pour leur confiance renouvelée. Il félicite M. BOULLEE pour son élection en tant que Vice-Président. Il accueille M. OLLIVIER, nouvel administrateur désigné comme Mme ROBERT DEHAULT par la nouvelle assemblée départementale.

M. le Président annonce que le GIP vient de fêter son 15^{ème} anniversaire au service des entreprises et de l'investissement public.

En 15 ans, l'activité a été importante 3.633 projets aidés (3.174 sont soldés et 459 en cours) pour 315.462.448 € de financements accordés.

La montée en puissance du GIP Haute-Marne n'est pas toujours perçue car elle s'étend sur une période où les autres financements publics ont été réduits. Mais c'est un atout relatif indéniable par comparaison avec les territoires qui ne disposent pas de ressources exceptionnelles similaires.

M. le Président rappelle que la première mission du groupement est d'assurer un développement économique de la Haute-Marne. Le soutien à l'économie est prioritaire car le territoire haut-marnais ne peut pas se passer d'activité économique. Le département est trop éloigné des grands centres urbains pour espérer vivre d'une économie résidentielle. Le combat de la démographie passe donc d'abord par celui de l'emploi.

Pour M. le Président, les politiques que le GIP Haute-Marne met en place ne sont pas immuables. Si demain des arbitrages entre plusieurs natures de projets devaient être réalisés, la priorité sera en faveur des entreprises.

La seconde mission du groupement est l'attractivité des territoires. Elle concerne principalement les collectivités locales à travers les équipements et infrastructures qui portent les services et qui contribuent à la qualité de vie. Dans ce domaine, le conseil départemental porte des projets ambitieux avec l'appui du GIP Haute-Marne. C'est le cas notamment de Haute-Marne Numérique.

Les villes de Chaumont, Joinville, Langres et Saint-Dizier doivent aussi porter des projets qui font la spécificité des centres urbains. Suivant le partage des compétences, ces projets relèvent de la commune, de l'intercommunalité, parfois d'autres maîtrises d'ouvrage. Les

contrats de villes ont vocation à faciliter l'aboutissement de ces projets exceptionnels et spécifiques aux centres urbains.

Enfin, la Haute-Marne étant un département rural, les collectivités plus modestes bénéficient légitimement de soutien de la part du GIP Haute-Marne. Ce soutien est d'autant plus important que la collectivité est proche des installations de l'ANDRA.

La proximité avec les installations de l'ANDRA amène à la troisième mission : assurer une bonne insertion de CIGEO dans le territoire pour en saisir au mieux les opportunités.

Pendant longtemps, l'action du groupement n'avait que peu de lien avec le déploiement de l'ANDRA. Mais depuis plusieurs années, dans la perspective de CIGEO, le GIP Haute-Marne est mobilisé pour financer des équipements qui contribueront à ce grand projet industriel.

Les accès routiers aux installations de l'ANDRA, les développements spécifiques du réseau fibre optique, les équipements publics dans la proximité immédiate du laboratoire de l'ANDRA autant de projets que le groupement finance.

Cet effort a justifié – et justifie pour l'avenir - le maintien au niveau proche de 30 M€ des ressources du groupement.

Le Préfet coordonnateur a été chargé par le Premier Ministre, dans une lettre de mission du 13 février 2014, d'élaborer un contrat de territoire pour CIGEO. Ce contrat devra identifier les équipements et infrastructures nécessaires à CIGEO ou permettant au territoire de saisir toute opportunité de développement en marge de CIGEO. Il devra aussi identifier les maîtres d'ouvrages légitimes et enfin esquisser des modalités de financement.

Le planning dans lequel ce contrat va être élaboré n'est pas encore connu. Mais M. le Président assure que le groupement est déjà engagé auprès des différents maîtres d'ouvrages de la zone de proximité sur ces projets.

Représentation du GIP Haute-Marne au comité d'orientation CCI - Conseil départemental - GIP Haute Marne (15-07)

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le conseil départemental, se sont engagés, en 2006, dans un partenariat pour le développement économique de la Haute-Marne.

Une convention-cadre tripartite a été signée initialement le 17 février 2006 pour les années 2006 à 2008. Elle a ensuite été renouvelée le 24 février 2009 pour les trois années 2009 à 2011, le 6 mars 2012 pour les exercices 2012 à 2014, et elle est en cours de signature pour les exercices 2015 et 2016. L'assemblée générale du GIP Haute-Marne a été appelée à se prononcer sur les termes de la convention le 16 mars 2015.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner MM. Michel BOULLEE et Bertrand OLLIVIER, administrateurs, pour représenter le GIP Haute-Marne au sein du comité de pilotage constitué dans le cadre de la convention de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Haute-Marne, le conseil départemental et le GIP Haute-Marne.

Contrat de ville de Chaumont 2015-2020 (15-08)

Pour la nouvelle mandature, les opérations présentées au titre du nouveau contrat 2015-2020 concernent essentiellement l'aménagement territorial.

M. le Président demande que les interventions du groupement en faveur des contrats de ville soient fléchées par opération sans fongibilité des aides entre opérations.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter le contrat de ville de Chaumont 2015-2020 et d'autoriser le Président à le signer.

Le contrat de ville de Chaumont 2015-2020 comporte quatre opérations. Leur coût total s'élève à 36.078.899 € HT. Le GIP Haute-Marne participera au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 10.793.162 €, représentant 30 % du coût total HT.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Chaumont 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des quatre opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat de ville de Joinville 2015-2020 (15-09)

Pour la période 2015-2020, le nouveau contrat de ville de la commune de Joinville n'est pas totalement finalisé. Cependant, afin de ne pas retarder le financement de certaines opérations déjà engagées, il est proposé d'établir une première maquette qui pourra ensuite être complétée avec d'autres projets.

Le conseil d'administration se prononce à l'unanimité par 6 voix pour (M. OLLIVIER ne prend pas part au vote), en faveur de la première maquette du contrat de ville de Joinville 2015-2020, appelée à être complétée par d'autres projets, et autorise le Président à la signer.

La première maquette du contrat de ville de Joinville 2015-2020 comporte 13 opérations. Le coût total s'élève à 2.780.954 € (HT ou TTC) pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représente 39 % dans la limite de 1.098.445 €.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat de ville de Langres 2015-2020 (15-10)

Le nouveau contrat de ville sur la période 2015-2020 aura pour objectif de redynamiser le bourg-centre en articulant la nouvelle offre de services (dans la citadelle) au renouvellement de l'offre de commerce de proximité et de l'habitat (dans le centre historique), dans un contexte intercommunal affirmé. L'ensemble étant partie intégrante d'un projet de cohésion urbaine qui vise à réunir le centre historique, la citadelle et les quartiers neufs.

Sous réserve que le programme d'activité 2015 soit modifié, le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'acter le contrat de ville de Langres 2015-2020 et d'autoriser le Président à le signer.

Le contrat de ville de Langres 2015-2020 comporte 22 opérations (18 collectivités priorité 1 – 3 collectivités priorité 2 et 1 Etat). Leur coût total s'élève à 24.638.737 € HT (22.568.737 € HT collectivités priorité 1 + 970.000 € HT collectivités priorité 2 + 1.100.000 € Etat).

Le GIP Haute-Marne pourra participer au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 6.490.000 €, soit 6.090.000 € au profit des projets des collectivités (commune et communauté de communes) et 400.000 € au profit de l'Etat.

Les montants de financement envisagés sur les projets des collectivités étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le groupement pour la période 2015-2020, les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et le degré de réalisation des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 22 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Ville de Joinville – Travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte (15-11)

La Ville de Joinville, dans le cadre de son programme de requalification urbaine, a décidé d'entreprendre la réfection de la rue du Val de Wassy et de la chaussée du Chemin de la Côte Verte. Cette opération fait partie intégrante du contrat de ville de Joinville 2015-2020 voté par le conseil d'administration du GIP Haute-Marne du 9 octobre 2015.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité par 6 voix pour (M. OLLIVIER ne prend pas part au vote), au titre de l'action 15-34 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", d'acter une subvention d'un montant maximum de 448.330 €, représentant 29 % d'un montant éligible de 1.545.965 € HT, dans le cadre des travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Joinville.

Contrat de ville de CHAUMONT – Pôle associatif Rostand (15-12)

La création d'un pôle associatif dans l'ancien groupe scolaire Rostand, dans le quartier du Cavalier fait partie de l'une des actions du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 voté par le conseil d'administration du GIP Haute-Marne du 9 octobre 2015.

Il s'agit de regrouper une partie des quatre cents associations locales sur un lieu unique, permettant ainsi de mettre des locaux fonctionnels à leur disposition, de créer de nouvelles synergies, de développer et de promouvoir des activités, de réaliser des économies par un effet de mutualisation des moyens.

Le conseil d'administration se prononce à l'unanimité favorablement, au titre de l'action 15-34 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", sur une intervention du GIP Haute-Marne en faveur du pôle associatif Rostand, porté par la Ville de Chaumont, à travers un financement limité à 1.410.840 €, représentant 30 % d'une dépense éligible arrêtée à 4.702.801 € HT (dépenses non éligibles : participation au jury de concours – frais d'insertion – assurance dommage ouvrage – photocopies).

Unité de méthanisation de la SAS Agrifyl's Energie à Chaumont (15-13)

Le groupement a été sollicité pour soutenir la création d'une unité de méthanisation à Chaumont par la SAS Agrifyl's Energie. Elle est alimentée avec des intrants 100 % agricoles (fumier, lisier, CIVE, intercultures) lesquels proviennent des exploitations des associés et d'une exploitation voisine du site de l'unité (elle apportera du lisier de bovin).

M. Jeanblanc souligne qu'EDF accompagne les projets de méthanisation en bonifiant des prêts en fonction de la quantité d'énergie produite.

Sous réserve de modification du programme d'activité 2015, le conseil d'administration décide à l'unanimité au titre de l'action 15-05 "Production d'énergie par la biomasse - Privé" d'apporter une aide de 10 % dans la limite de 283.589 € du projet de création d'une unité de méthanisation par la SAS Agrifyl's Energie pour une assiette subventionnable de 2.835.889 € HT.

Accès routiers zone CIGEO - Aménagement de la section de la route départementale 427 comprise entre Germay et la limite avec le département des Vosges (15-14)

La route départementale 427 est un axe Est-Ouest permettant d'assurer la liaison entre les routes départementales 60 (Joinville) et le département des Vosges.

Le parti d'aménagement retenu consiste à élargir la chaussée existante, en dehors des agglomérations, par la création de poutres afin de favoriser la circulation des poids lourds sur ces axes et donc d'améliorer la desserte économique des activités telles que Syndièse et CIGEO.

Mme ANDRIOT informe voter contre cette délibération. Elle considère que ce projet doit être à la charge de l'Etat ou de l'ANDRA et qu'il s'agit d'aménager la voirie par anticipation de l'autorisation de création de CIGEO, à laquelle elle est opposée.

Le conseil d'administration décide à la majorité, par 6 voix pour et 1 voix contre (Mme ANDRIOT), au titre de l'action 15-28 "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau", d'acter une aide de 80 %, dans la limite de 895.970 €, pour le projet d'aménagement de la section de la route départementale 427 comprise entre Germay et la limite avec le département des Vosges, estimé à 1.119.962 € HT et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental.

Conseil départemental de la Haute-Marne – Reconstruction des collèges de Prauthoy, de Saint-Dizier (La noue) et de Nogent (15-15)

Sous réserve de modification du programme d'activité 2015, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'apporter au titre de l'action 15-32 "Modernisation des collèges haut-marnais" :

- une subvention de 15 %, dans la limite de 1.808.949 €, d'une assiette subventionnable arrêtée à 12.059.665 € HT pour la reconstruction du collège « Les vignes du Crey » à Prauthoy.

- une subvention de 25 %, dans la limite de 2.665.579 €, d'une assiette subventionnable arrêtée à 10.662.317 € HT pour la réhabilitation du collège « La Noue » à Saint-Dizier.

- une subvention de 15 %, dans la limite de 196.748 €, d'une assiette subventionnable arrêtée à 1.311.657 € HT pour la réhabilitation de la demi-pension du collège « Françoise Dolto » à Nogent.

- une subvention de 15 %, dans la limite de 57.696 €, d'une assiette subventionnable arrêtée à 384.640 € HT pour la création d'un plateau sportif pour le collège « Françoise Dolto » à Nogent.

Conseil départemental - Traversée de Thonnance-les-Joinville sur la RD60 - 2ème phase (secteurs 5 à 7) (15-16)

Mme ANDRIOT se dit opposée à ce projet car il s'agit d'aménager une voirie en anticipation de CIGEO.

Le conseil d'administration décide à la majorité par 6 voix pour et 1 voix contre (Mme ANDRIOT), d'apporter, au titre de l'action 15-28 "Territoires les plus concernés – CHN", une aide de 80% dans la limite de 535.600 € pour la part conseil départemental estimée à 669.500 € HT pour la 2^{ème} phase du projet d'aménagement routier de la traversée de Thonnance les Joinville.

Commune d'Epizon - Création de 6 logements locatifs BBC (15-17)

La commune d'Epizon a fait l'acquisition d'un ancien corps de ferme au sein du village. Ce projet doit permettre de créer six logements locatifs BBC mais également d'éviter la dégradation du patrimoine bâti au cœur des villages.

Sous réserve de modification du programme d'activité 2015, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'apporter, au titre de l'action 15-28 "Territoires les plus concernés – CHN", une aide de 35% dans la limite de 363.840 € à la commune d'Epizon pour le projet de création de 6 logements locatifs BBC dont le coût est estimé à 1.039.543 € TTC.

Questions diverses

M. le Président rappelle qu'il existe un potentiel de production d'hydroélectricité en Haute-Marne. Il demande que soient étudiés des financements par le GIP Haute-Marne au profit de la réhabilitation de turbines.

L'ordre du jour étant épuisé à 17h15, la séance est levée.

Le Président

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

Bruno SIDO

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|---|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-06 |
| OBJET : Election du Président et du Vice-Président du groupement | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

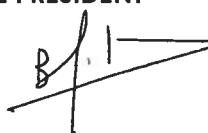
La convention constitutive du groupement d'intérêt public Haute-Marne, modifiée en application des nouvelles dispositions introduites par la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, a été approuvée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2014.

La composition du Conseil d'Administration a été renouvelée suite aux élections départementales de mars 2015.

Conformément à l'article 27 de la convention constitutive, le Conseil d'Administration doit de nouveau procéder à l'élection, parmi ses membres, d'un Président et d'un Vice-Président pour une durée de trois ans renouvelable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- d'élire M. Bruno SIDO, Président du GIP Haute-Marne à l'unanimité par 6 voix pour et une abstention (Mme ANDRIOT) ;
- d'élire M. Michel BOULLEE Vice-Président du GIP Haute-Marne, au bénéfice de l'âge après trois tours.

| | |
|---|--|
| RESULTAT DU VOTE : M. SIDO Président et M. BOULLEE Vice-Président | |
| <ul style="list-style-type: none">• Président : M. SIDO 6 voix pour et 1 abstention (Mme ANDRIOT)• Vice-Président : M. BOULLEE 3 voix, M. OLLIVIER 3 voix, 1 vote blanc (sur 3 votes successifs) | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-07 |
| OBJET : Représentation du GIP Haute-Marne au comité d'orientation CCI - Conseil départemental - GIP Haute-Marne | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le conseil départemental, se sont engagés, en 2006, dans un partenariat pour le développement économique de la Haute-Marne.

Une convention-cadre tripartite a été signée initialement le 17 février 2006 pour les années 2006 à 2008. Elle a ensuite été renouvelée le 24 février 2009 pour les trois années 2009 à 2011, le 6 mars 2012 pour les exercices 2012 à 2014, et elle est en cours de signature pour les exercices 2015 et 2016. L'assemblée générale du GIP Haute-Marne a été appelée à se prononcer sur les termes de la convention le 16 mars 2015.

Cette convention prévoit trois axes de développement :

- la connaissance du territoire,
- l'accompagnement des entreprises et de leurs projets,
- la préparation du territoire haut-marnais à de nouveaux enjeux économiques.

Deux comités sont prévus pour l'application de cette convention :

- un comité d'orientation, composé d'élus de chaque structure, qui se réunit au moins deux fois par an et se prononce sur les actions à mener, en assure le suivi et les éventuelles modifications,
- un comité de pilotage technique, composé d'un référent de chaque structure, qui assure le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Le budget, pour la mise en œuvre de ces actions, est arrêté par les assemblées délibérantes de chacun des partenaires et des conventions financières particulières, à intervenir entre le financeur et la CCI, détaillent les axes de développement économique et leur financement.


C'est dans ce cadre que l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, à l'occasion de sa réunion du 6 décembre 2013, a accordé son soutien à la CCI Haute-Marne, pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion, à hauteur de 400 000 € par an pour les trois exercices 2014 à 2016.

Le comité d'orientation est composé comme suit :

- le Président du conseil départemental de la Haute-Marne ou son représentant, le Vice-Président délégué au développement économique et touristique, le Président de la commission en charge du développement économique et touristique, des aides aux villes et de l'urbanisme,
- le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Marne et deux membres du bureau,
- le Président du GIP Haute-Marne et deux administrateurs.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

de désigner Messieurs Michel BOULLEE et Bertrand OLLIVIER, pour représenter le GIP Haute-Marne au sein du comité de pilotage constitué dans le cadre de la convention de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Haute-Marne, le conseil départemental et le GIP Haute-Marne.

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|---|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-08 |
| OBJET : Contrat de ville de Chaumont 2015-2020 | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Etat des lieux

Depuis 2008, la Ville de Chaumont a engagé une mutation importante, notamment sur le quartier du centre-gare, avec le multiplexe cinématographique, le centre international du graphisme, le pôle d'échanges multimodal et la requalification de la friche ferroviaire.

Il s'agit maintenant de continuer à redynamiser la ville en étoffant l'offre d'équipements et en soutenant les pôles d'excellence du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, avec la mutualisation des services et le transfert de certaines compétences, l'agglomération est montée en puissance. Au 1^{er} janvier 2013, elle comptait 31 987 habitants pour 25 communes réparties sur une superficie de 445 km².

Bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 18 mars 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Chaumont 2010-2014, qui comportait initialement sept opérations. Le coût total était estimé à 42 150 000 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 30 % dans la limite de 12 640 000 €.

La convention initiale ayant fait l'objet de quelques ajustements par voie d'avenants, la convention portait au final sur cinq opérations, d'un coût total estimé à 42 325 000 € HT, l'aide du GIP étant maintenue à 12 640 000 € (30 %).

A fin 2014, quatre opérations ont été réalisées :

- le multiplexe cinématographique,
- le centre international du graphisme,
- l'aménagement des espaces publics dans le quartier de la gare et le pôle d'échanges multimodal,
- la réhabilitation d'une friche en centre-ville pour regrouper les services municipaux,

pour un montant global de travaux de 36 741 887 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 10 090 465 €. Le programme de travaux a donc été réalisé à 80 %.

Proposition de contrat de ville 2015-2020

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne propose de renouveler son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels dont les enveloppes seraient, pour 2015-2020, identiques aux enveloppes des contrats 2010-2014.

Pour Chaumont, les opérations présentées au titre du nouveau contrat concernent essentiellement l'aménagement territorial. Ce volet territorial, mis en œuvre principalement sur les quartiers du Cavalier et de la Rochotte, constitue véritablement un projet d'une envergure importante en termes d'équipements, de services et d'aménagements.

Ces quartiers ont été repérés comme étant des quartiers prioritaires au niveau de la politique de la ville et, en partenariat avec l'Etat et Chaumont Habitat, un programme de rénovation urbaine a pu être enclenché.

Action 1 : Construction d'un centre aquatique, halle de sport et de spectacle

La Ville de Chaumont est actuellement propriétaire de trois piscines : un bassin construit en 1958, une piscine couverte construite à la fin des années 60 ainsi qu'une piscine découverte, fonctionnant deux mois pendant la période estivale, construite en 1994.

Ces équipements, gérés en régie, sont vieillissants et obsolètes, et ne répondent plus à la demande actuelle du public.

Afin de rendre le territoire attractif, la communauté d'agglomération de Chaumont a donc considéré qu'un nouvel équipement de type « centre aquatique » était indispensable pour remplacer les trois piscines existantes. Celui-ci serait implanté sur une parcelle, propriété de la Ville, située au « Haut du Val », proche d'établissements scolaires, d'une zone boisée et d'axes routiers. Il serait par ailleurs raccordé au réseau de chaleur.

Le choix de ce site permettrait également la redynamisation du quartier Rochotte, qui est un secteur avec des potentiels de développement.

L'axe sur l'optimisation énergétique sera mis en avant en favorisant l'économie d'eau et d'énergie, notamment via la mise en place d'un variateur électronique de vitesse sur les pompes et une filtration par système de billes de verre.

Trois scénarios ont été envisagés pour ce projet :

- Scénario 1 : conception d'un centre aquatique pour un montant de 14 M€ HT,
- Scénario 2 : équipement mutualisé centre aquatique et salle des sports pour un montant de 24,5 M€ HT,
- Scénario 3 (celui présenté au GIP Haute-Marne par la communauté d'agglomération) : équipement mutualisé centre aquatique, salle des sports et salle de spectacle pour un montant de 27 M€ HT.

◆ Coût prévisionnel : 27 097 366 € HT

◆ GIP : 8 129 209 € (30 %)

◆ Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Chaumont

Action 2 : Transformation d'un ancien groupe scolaire en maison des associations - Pôle associatif Rostand

Plus de trente sites, répartis sur le territoire communal, sont utilisés par des associations. La superficie d'usage représente 38 452 m² pour une superficie totale de bâtiments communaux de 134 296 m², soit 28,63 % d'occupation associative.

La volonté de maintenir les associations dans l'ensemble des bâtiments communaux actuels et d'accroître le confort fonctionnel, nécessiterait des coûts de réhabilitation importants ainsi que des mises aux normes contraignantes.

La Ville a donc choisi de créer un nouvel outil fédérateur de proximité, permettant de rassembler les associations du territoire local, de satisfaire au mieux leurs besoins, de réaliser des économies en mutualisant les moyens, et de créer de nouvelles synergies utiles au dynamisme de la cité.

- ◆ Coût prévisionnel : 4 712 786 € HT
- ◆ GIP : 1 410 840 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

Action 3 : Espace dédié aux services publics de formation professionnelle et d'insertion (mission locale)

La Ville de Chaumont est propriétaire, depuis 2010, d'un ancien bâtiment militaire situé au Quartier Foch, à proximité immédiate des locaux de pôle emploi, des quartiers du Cavalier et de la Rochotte. Ce bâtiment, d'une emprise de 327 m² au sol, sur une surface parcellaire de 1 919 m², est relativement vétuste, hors normes sur les plans de la sécurité incendie et de la consommation énergétique.

La Municipalité envisage donc de restructurer profondément ce bâtiment afin de permettre l'accueil de la Mission Locale, qui compte seize salariés, et qui est actuellement installée en centre-ville, dans des locaux anciens qui ne sont plus adaptés à l'activité.

Ce pôle, dédié à l'emploi et à l'insertion, permettra de réunir, dans un même lieu, aux côtés de la mission locale, le Point Information Jeunesse (centre de ressources pour les jeunes) ainsi que l'espace métiers du Pays de Chaumont (conseils aux collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi et employeurs, sur l'orientation professionnelle et la formation continue).

- ◆ Coût prévisionnel : 714 347 € HT
- ◆ GIP : 186 793 € (26 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

Action 4 : Aménagement du cœur de quartier Rochotte

Le quartier de la Rochotte, qui a bénéficié du programme de rénovation urbaine dans une moindre proportion que le quartier du Cavalier, constitue aujourd'hui un secteur à enjeu. Il concentre les difficultés sociales, mais offre aussi un fort potentiel de développement.

La convention pluriannuelle de programmation urbaine va permettre de définir un projet d'ensemble et de réaliser la première phase des travaux équivalant à environ la moitié du traitement des espaces à réhabiliter.

Il convient, dans une seconde phase opérationnelle, de poursuivre les opérations qui vont permettre de poursuivre l'intégration des quartiers à la dynamique de territoire.

Les différentes opérations vont permettre de :

- configurer un jardin linéaire en cœur de quartier,
- créer des unités résidentielles,
- améliorer et hiérarchiser la trame viaire,
- organiser le stationnement.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.554.400 € HT
- ◆ GIP : 593.607 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont (1.978.690 € HT)
- ◆ GIP : 472.713 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Chaumont Habitat (1.575.710 € HT)

Le contrat de ville 2015-2020 de la Ville de Chaumont se récapitulerait donc comme suit :

| MAÎTRISE D'OUVRAGE | MONTANT HT | TAUX | AIDE GIP |
|---|---------------------|-------------|---------------------|
| ACTION 1 – CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE | | | |
| Communauté d'agglomération | 27.097.366 € | 30 % | 8.129.209 € |
| ACTION 2 – TRANSFORMATION D'UN ANCIEN GROUPE SCOLAIRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS - POLE ASSOCIATIF ROSTAND | | | |
| Ville de Chaumont | 4.712.786 € | 30 % | 1.410.840 € |
| ACTION 3 – ESPACE DEDIE AUX SERVICES PUBLICS DE FORMATION PROFESSIONNELLE (MISSION LOCALE) | | | |
| Ville de Chaumont | 714.347 € | 26 % | 186.793 € |
| ACTION 4 – AMENAGEMENT DU CŒUR DE QUARTIER ROCHOTTE (3.554.400 € HT) | | | |
| Ville de Chaumont | 1.978.690 € | 30 % | 593.607 € |
| Chaumont Habitat | 1.575.710 € | 30 % | 472.713 € |
| TOTAL | 36.078.899 € | 30 % | 10.793.162 € |


**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter le contrat de ville de Chaumont 2015-2020 et d'autoriser le Président à le signer.

Le contrat de ville de Chaumont 2015-2020 comporte quatre opérations. Leur coût total s'élève à 36.078.899 € HT.

Le GIP Haute-Marne participera au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 10.793.162 €, représentant 30 % du coût total HT.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Chaumont 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des quatre opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

| | |
|--|---|
| RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE |

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|---|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-09 |
| OBJET : Contrat de ville de Joinville 2015-2020 | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 1 |

Bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 7 novembre 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Joinville 2010-2014.

Le coût total était estimé à 13.367.868 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 40 % dans la limite de 5.347.147 €.

A fin 2014, le programme a été réalisé à 25 % puisque les travaux programmés dans le cadre du contrat de ville ont été engagés à hauteur de 3.280.355 €, le GIP ayant octroyé une aide globale de 1.300.729 € (40 %).

Proposition de contrat de ville 2015-2020

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne propose de renouveler son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le contrat de ville de la commune de Joinville n'est pas totalement finalisé, mais afin de ne pas retarder le financement de certaines opérations déjà engagées, il est proposé d'établir une première maquette qui pourra ensuite être complétée avec d'autres projets.

Axe 1 : Aménagement des espaces publics, voiries et cheminements doux

Action 1-1 : Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte

| | |
|---|------------------|
| ETUDE | |
| ◆ Coût prévisionnel : | 62.500 € |
| ◆ GIP : | 15.000 € (24 %) |
| TRAVAUX | |
| ◆ Coût prévisionnel : | 1.700.000 € HT |
| ◆ GIP : | 680.000 € (40 %) |
| ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville | |

Action 1-2 : Création d'une aire de retournement rue de Tivoli et création d'une voirie Place du Champ de Tir (quartiers neufs) – travaux de sécurisation

ETUDE

- ◆ Coût prévisionnel : 70.000 €
- ◆ GIP : 24.500 € (35 %)

TRAVAUX

- ◆ Coût prévisionnel : 37.374€ HT
- ◆ GIP : 14.950 € (40 %)

- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Action 1-3 : Acquisition de l'Hôtel de la Poste pour sécuriser un carrefour

- ◆ Coût prévisionnel : 53.650€ HT
- ◆ GIP : 21.460€ (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Action 1-4 : Création d'une passerelle sur les chutes de la Marne (passerelle du Cavé)

- ◆ Coût prévisionnel : 35.000 € HT
- ◆ GIP : 14.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Axe 2 : Accueil de nouvelles populations sur la ville de Joinville

Action 2-1 : Primes de façades

- ◆ Coût prévisionnel : 100.000 € TC
- ◆ GIP : 40.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Action 2-2 : Travaux bâtiment 13 rue des Royaux

- ◆ Coût prévisionnel : 18.355 € HT
- ◆ GIP : 7.342 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Action 2-3 : Travaux bâtiment 31 rue des Royaux

- ◆ Coût prévisionnel : 43.220 € TTC
- ◆ GIP : 17.288 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Axe 3 : Sauvegarde du patrimoine

Action 3-1 : Equipements de vidéo surveillance

- ◆ Coût prévisionnel : 14.880 € HT
- ◆ GIP : 5.952 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Action 3-2 : Sécurité publique – démolition d'une maison 5 avenue de Lorraine à Joinville

- ◆ Coût prévisionnel : 9.290 € HT
- ◆ GIP : 3.716 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Action 3-3 : Signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme)

- ◆ Coût prévisionnel : 10.921 € HT
- ◆ GIP : 3.931 € (36 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Axe 4 : Accueil de services

Action 4-1 : Réhabilitation des charpentes de la Mairie, des ateliers municipaux, de la bibliothèque des Broyes d'Or

- ◆ Coût prévisionnel : 27.114 € HT
- ◆ GIP : 10.846 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Action 4-2 : Installation des services de la Direction départementale des territoires au 31 rue Aristide Briand

- ◆ Coût prévisionnel : 198.650 € TTC
- ◆ GIP : 79.460 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville

Action 4-3 : Association Oh'ls La Lucarne

- ◆ Coût prévisionnel : 400.000 € HT
- ◆ GIP : 160.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Association Oh'ls

La première maquette du contrat de ville 2015-2020 de la Ville de Joinville se récapitulerait donc comme suit :

| MAÎTRISE D'OUVRAGE | ACTION | MONTANT | TAUX | AIDE GIP |
|--|---|----------------|------|-----------|
| Axe 1 : Aménagement des espaces publics, voiries et cheminements doux | | | | |
| Ville de Joinville | Action 1-1 : Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte | 1.700.000 € HT | 40 % | 680.000 € |
| | | 62.500 € HT | 24 % | 15.000 € |
| Ville de Joinville | Action 1-2 : Création d'une aire de retournement rue de Tivoli et création d'une voirie Place du Champ de Tir (quartiers neufs) – travaux de sécurisation | 37.374 € HT | 40 % | 14.950 € |
| | | 70.000 € HT | 35 % | 24.500 € |
| Ville de Joinville | Action 1-3 : Acquisition de l'Hôtel de la Poste pour sécuriser un carrefour | 53.650 € HT | 40 % | 21.460 € |
| Ville de Joinville | Action 1-4 : Création d'une passerelle sur les rives de la Marne (passerelle du Cavé) | 35.000 € HT | 40 % | 14.000 € |


| Axe 2 : Accueil de nouvelles populations sur la ville de Joinville | | | | |
|---|--|--------------------|-------------|--------------------|
| Ville de Joinville | Action 2-1 : Primes de façades | 100.000 € TTC | 40 % | 40.000 € |
| Ville de Joinville | Action 2-2 : Travaux bâtiment 13 rue des Royaux | 18.355 € HT | 40 % | 7.342 € |
| Ville de Joinville | Action 2-3 : Travaux bâtiment 31 rue des Royaux | 43.220 € TTC | 40 % | 17.288 € |
| Axe 3 : Sauvegarde du patrimoine | | | | |
| Ville de Joinville | Action 3-1 : Acquisition d'équipements de vidéo surveillance | 14.880 € HT | 40 % | 5.952 € |
| Ville de Joinville | Action 3-2 : Sécurité publique – démolition d'une maison | 9.290 € HT | 40 % | 3.716 € |
| Ville de Joinville | Action 3-3 : Signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme) | 10.921 € HT | 36 % | 3.931 € |
| Axe 4 : Accueil de services | | | | |
| Ville de Joinville | Action 4-1 : Réhabilitation charpentes de la mairie, des ateliers municipaux, de la bibliothèque des Broyes d'Or | 27.114 € HT | 40 % | 10.846 € |
| Ville de Joinville | Action 4-2 : Installation des services de la Direction départementale des territoires au 31 rue Aristide Briand | 198.650 € TTC | 40 % | 79.460 € |
| Association Oh'ls | Action 4-3 : Programme Oh'ls La Lucarne | 400.000 € HT | 40 % | 160.000 € |
| TOTAL DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 | | 2.780.954 € | 39 % | 1.098.445 € |

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter la première maquette du contrat de ville de Joinville 2015-2020 et d'autoriser le Président à la signer.

La première maquette du contrat de ville de Joinville 2015-2020 comporte 13 opérations. Le coût total s'élève à 2.780.954 € (HT ou TTC) pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représente 39 % dans la limite de 1.098.445 €.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité par 6 voix pour (M. OLLIVIER ne prend pas part au vote) | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|---|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-10 |
| OBJET : Contrat de ville de Langres 2015-2020 | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Etat des lieux

Langres, sous-préfecture de la Haute-Marne et pôle urbain structurant du Sud du département, est riche d'un patrimoine architectural, historique et naturel.

Pour autant, la ville fait face à une perte de population et à un délaissement de son centre ancien entraînant une dégradation du bâti. Aussi la Ville a-t-elle décidé de se lancer dans un processus de reconquête et de redynamisation du cœur de ville.

Si la problématique de l'habitat dans le centre historique est majeure, ses élus ont également conscience que Langres doit rester au cœur de son territoire en revitalisant l'ensemble de son armature urbaine et de son offre commerciale. Une politique de ville cohérente est ainsi dimensionnée pour répondre à cette ambition.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, passant de 17 à 35 communes, la communauté de communes de l'Etoile de Langres est devenue Grand Langres. Une dynamique s'y affirme. Elle repose d'une part sur le développement des services à la population (centre aquatique, maison de l'enfant, maison des services en cours) et d'autre part sur la prise en considération des problématiques propres au fonctionnement du territoire intercommunal et de sa ville centre (programme local de l'habitat, OPAH-Ru du cœur de Langres).

Afin de renforcer son action, le Grand Langres prend de nouvelles compétences (aménagement de l'espace-urbanisme particulièrement, déchets ménagers) qui vont favoriser la cohésion du territoire.

La période 2015-2020 sera marquée par une convergence renforcée des politiques portées par la communauté de communes et sa ville-centre afin de conforter les fonctions urbaines de Langres et de donner au Grand Langres la maîtrise de l'aménagement de son territoire.

Sur le plan économique, la situation de Langres et de son bassin reste fragile, dans la mesure où ses industries sont notamment tournées vers la plasturgie pour le secteur automobile. Fondé sur l'activité industrielle (plasturgie, caoutchouc, chimie, logistique, mécanique, agroalimentaire...) et tertiaire (64,3 %), le Grand Langres présente une situation équilibrée intéressante avec un nombre d'emplois (8 600) supérieur au nombre d'actifs (7 500). 6 942 emplois sont concentrés sur Langres et Saints-Geosmes, soit 80 % de l'emploi du Grand Langres. Le secteur public (centre hospitalier, services administratifs et collectivités locales) est majeur mais fragile (par exemple réforme de la carte judiciaire supprimant le Tribunal d'instance, réforme de la carte militaire abandonnant la BSMAT). Il est complété par l'importance de l'emploi commercial et de services privés (35 %), notamment sur Langres.

L'accueil économique est en panne malgré le déploiement de structures d'accueil (parc d'activité de Langres Nord-Rolampont, de Langres Sud et de Chalindrey Grand Est. Il est complété localement par l'existence de plusieurs zones communales, industrielles, commerciales, artisanales, et une pépinière d'entreprises. L'infrastructure numérique répond à la demande des habitants et des entreprises et est actuellement renforcée par le déploiement d'un réseau fibré.

Du point de vue de la mobilité, le territoire, localisé au croisement de grands couloirs de communication autoroutier, routier et ferroviaire, reste mal desservi par des réseaux de transports collectifs.

Bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 5 juillet 2012, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Langres 2010-2014, qui comportait cinq opérations. Le coût total était estimé à 22.761.700 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 27 % dans la limite de 6.090.000 €.

A fin 2014, deux opérations ont été réalisées :

- la construction du centre aquatique sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Grand Langres,

- la rénovation de la place Diderot sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Langres,

pour un montant global de travaux de 10.170.051 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 3.009.614 €. Le programme de travaux a donc été réalisé à 49 %.

Proposition de contrat de ville 2015-2020

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne propose de renouveler son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels dont les enveloppes seraient, pour 2015-2020, identiques aux enveloppes des contrats 2010-2014.

Pour Langres, les opérations qui n'ont pu être réalisées précédemment seraient réinscrites au nouveau contrat de ville, ou réorientées vers d'autres dispositifs, ou bien abandonnées et substituées par d'autres projets, ou encore faire l'objet d'un transfert de maîtrise d'ouvrage.

Afin de renforcer la position de la ville au cœur de la stratégie touristique et patrimoniale du Pays de Langres, l'objectif du projet de revitalisation est de redynamiser le bourg-centre en articulant la nouvelle offre de services (dans la citadelle) au renouvellement de l'offre de commerce de proximité et de l'habitat (dans le centre historique), dans un contexte intercommunal affirmé. L'ensemble étant partie intégrante d'un projet de cohésion urbaine qui vise à réunir le centre historique, la citadelle et les quartiers neufs.

Axe 1 : Patrimoine culturel

Action 1-1 : Restauration et mise en valeur des monuments historiques protégés

En 2008, la Ville de Langres a fait réaliser une étude sur la restauration des remparts entourant le centre historique, laquelle a défini et hiérarchisé, en fonction du diagnostic, les travaux nécessaires à la restauration complète de cette enceinte.

Un programme de restauration a été chiffré à 22 M€ et planifié sur une période pouvant aller jusqu'à vingt ans. Depuis 2008, plusieurs secteurs ont été rénovés, par tranche annuelle d'un montant moyen de 300.000 € HT. La poursuite de ces travaux, y compris la mise à niveau du « plan lumière » réalisé en 2004-2005, s'inscrit dans une démarche visant à préserver l'atout principal de Langres en matière touristique.

De plus, la Ville envisage la restauration de monuments classés : maison Renaissance, fontaine de la Grenouille.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.000.000 € HT
- ◆ GIP : 600.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Action 1-2 : Réserves des Musées

Langres dispose de deux musées et de collections importantes et reconnues. Lors de la création du musée dédié à Diderot et au Siècle des Lumières, l'engagement a été pris de créer, en parallèle, un espace pour les collections afin de les conserver de manière pérenne, dans des conditions de sécurité optimales. Dans le même temps, la Ville a acquis, suite au départ de la BSMAT, un ensemble immobilier dont l'un des bâtiments présente les caractéristiques nécessaires à l'installation des réserves des musées, tant en surface qu'en typologie du bâti.

- ◆ Coût prévisionnel : 375.000 € HT
- ◆ GIP : 75.000 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Action 1-3 : Restauration d'oeuvres

Parallèlement à la création de nouvelles réserves, la restauration des œuvres permet leur pérennisation, leur étude et leur valorisation, notamment par les expositions. Ces actions s'inscrivent dans une programmation annuelle déterminée par les priorités de conservation, par les études scientifiques engagées et par les actions culturelles en préparation.

- ◆ Coût prévisionnel : 406.000 € HT
- ◆ GIP : 121.800 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 2 : Aménagements centre historique

Action 2-1 : Requalification des Place Burelle et Place du Centenaire (priorité 2)

Il s'agit de traiter les espaces publics dans l'environnement immédiat des deux Musées de Langres (aménagement paysagers et mobiliers), de traiter l'éclairage nocturne dans l'esprit du « plan lumière » de la Ville, de préserver du stationnement de proximité, à la fois pour les Musées et pour les quartiers limitrophes, d'améliorer les accès viaires et l'accessibilité des cheminements piétons.

- ◆ Coût prévisionnel : 400.000 € HT
- ◆ GIP : 120.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Action 2-2 : Requalification rue Cardinal Morlot et Place Ziegler

Dans le prolongement du réaménagement de la Place Diderot en espace de rencontre, il s'agit de requalifier ces deux espaces urbains (rue du Cardinal Morlot et Place Ziegler) dans une logique de parcours touristique vers l'Hôtel de Ville et le musée Diderot. L'objectif est de redynamiser cette place et cette rue, désertées par les commerces, par des aménagements de qualité et par la réhabilitation des immeubles dans le cadre de l'OPAH de rénovation urbaine. Il s'agit également de mettre ces espaces aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, en cohérence avec les orientations issues de l'étude de circulation.

- ◆ Coût prévisionnel : 500.000 € HT
- ◆ GIP : 129.602 € (26 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Action 2-3 : Signalétique urbaine

La signalétique urbaine comprend trois thématiques qui nécessitent une réflexion globale : la signalétique routière, la signalétique touristique et la signalétique commerciale.

Les objectifs sont les suivants :

- inciter les visiteurs locaux et touristiques à laisser leurs véhicules sur les parkings extérieurs, grâce à la signalétique directionnelle,
- guider les piétons (visiteurs, clients, public handicapé) depuis les parkings vers les axes commerçants par une signalétique commerciale pertinente,
- privilégier l'accès piéton à l'intérieur de la ville et encourager l'entrée dans les commerces.

- ◆ Coût prévisionnel : 25.000 € HT
- ◆ GIP : 7.500 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Action 2-4 : Rénovation des ascenseurs inclinés qui relient le parking Sous-Bie au centre-ville

Le centre historique possède peu de stationnement intramuros, les grands parkings étant installés en périphérie, au pied des remparts. Le parking Sous-Bie, situé à l'Est, est le plus proche de la place Diderot. Des ascenseurs inclinés, dits « panoramiques », permettent de gravir aisément les remparts pour accéder au centre-ville. Ceux-ci ont vingt ans et ont besoin d'une rénovation et d'une mise aux normes. L'un des deux appareils est hors service depuis deux ans et le second a été sujet à de nombreuses pannes dont les dernières n'ont pas été réparables. Cette opération est le complément indispensable à la requalification urbaine du centre historique et à l'instauration de la zone de rencontre.

- ◆ Coût prévisionnel : 572.537 € HT
- ◆ GIP : 137.421 € (24 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Action 2-5 : Création d'une aire d'accueil et de services pour camping-car (priorité 2)

Le nombre de camping-caristes stationnant au moins une nuit à Langres peut être estimé à 4 000 par an. Peu exigeants en termes d'infrastructures, ils ont besoin d'une place de stationnement et de l'accès à une aire de services. Les travaux pour ces équipements sont simples à réaliser et nécessitent un investissement léger.

Le projet, qui pourrait être réalisé en deux tranches, comprend trente emplacements. Il vise à augmenter la fréquentation touristique, en lien avec la création du parc national.

- ◆ Coût prévisionnel : 270.000 € HT
- ◆ GIP : 81.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres ou Langres Développement

Action 2-6 : Champs des Soeurs - Accès hôpital et Crémaillère

Sur le glacis Nord-Est de l'enceinte fortifiée du centre historique, en contrebas, au niveau de l'Allée des Marronniers, se trouve une zone de stationnement sommairement aménagée et dont la liaison piétonne est peu accessible.

Ce parking est toutefois indispensable pour l'hôpital et il existe par ailleurs un besoin d'aire de campings-cars.

La présente opération consiste en un réaménagement de cette zone pour répondre à ces besoins.

- ◆ Coût prévisionnel : 90.000 € HT
- ◆ GIP : 27.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 3 : Technologies de l'information et de la communication (TIC) et sécurité

Action 3-1 : Equipements de vidéo protection

La Ville de Langres souhaite renforcer son parc de caméras, créer un local de surveillance permanent et remplacer les équipements obsolètes.

- ◆ Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- ◆ GIP : 45.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Action 3-2 : Fibre optique

Les objectifs sont les suivants :

- continuer le déploiement du réseau optique de la Ville de Langres en utilisant les opportunités de travaux de génie civil (renouvellement de réseaux) pour poser, dans un premier temps, le réseau de fourreaux nécessaire à la pose de la fibre optique,
- déployer ce réseau en complémentarité avec l'opération « Haute-Marne Numérique » portée par le conseil départemental de la Haute-Marne,
- mutualiser la construction du réseau pour en diminuer les coûts de génie civil.

- ◆ Coût prévisionnel : 250.000 € HT
- ◆ GIP : 75.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 4 : Aménagement zones commerciales et urbaines

Action 4-1 : Requalification de la rue de la Tuilerie

A l'origine voie privée construite dans le cadre de la création d'un petit lotissement commercial, la rue de la Tuilerie n'avait pas été conçue pour recevoir le flux généré, quelques années plus tard, par la nouvelle zone commerciale autour des enseignes Intermarché et Bricomarché, à son extrémité Nord. Encore dans un état satisfaisant à l'époque, la rue de la Tuilerie avait été jugée suffisante, excepté son carrefour d'accès, et c'est ainsi que fut créé le carrefour giratoire sur la RN19, route de Chaumont, financé par l'investisseur comme condition à l'attribution de son permis de construire.

Aujourd'hui, cette zone d'activité commerciale s'est progressivement développée par la construction de trois nouvelles enseignes et le déplacement d'une quatrième sur la même zone. Mais la rue de la Tuilerie, seul accès, désormais vétuste, ne respecte plus les normes et ne correspond plus aux attentes minimales pour une voie de desserte d'une telle zone.

L'opération prévoit donc la reprise de cette voie dans le domaine public communal, puis sa requalification intégrale. Techniquement, un trottoir accessible sera créé, la fibre optique

sera posée et les autres réseaux – notamment l'assainissement- seront refaits pour les rendre plus efficaces, de même que la chaussée qui n'a plus la solidité nécessaire et se déforme dangereusement sous les charges de roulement. Parallèlement à l'opération, l'éclairage public (non compris dans le budget) sera entièrement refait par le syndicat départemental d'électricité de Haute-Marne.

Enfin, pour améliorer l'image de la zone et son attractivité, il est prévu de matérialiser son entrée avec une signalétique appropriée, grâce à un muret à construire dans la première courbe juste après le carrefour giratoire, souligné par de la végétation sur la bande de terrain juste derrière et acquise antérieurement dans ce but par la Ville.

- ◆ Coût prévisionnel : 380.000 € HT
- ◆ GIP : 114.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Action 4-2 : Liaison Est-Ouest Corlée

La voie communale entre Corlée et Saints-Geosmes est devenue, au fil des années, un itinéraire extrêmement emprunté. Permettant un accès rapide à la zone commerciale de Saints-Geosmes, son trafic, qui tend vers les 2 000 véhicules/jour (véhicules légers et poids lourds), lui confère un statut presque équivalent à celui de la RD17 entre Langres et Chalindrey, alors que son gabarit n'a absolument rien à voir.

Il apparaît opportun de réadapter le gabarit et de renforcer cette voie actuellement très dangereuse tant elle se dégrade rapidement sous l'effet du trafic, qui devrait s'accroître à très court terme avec le projet d'installation de nouveaux commerces à Saints-Geosmes.

Le projet consiste à procéder à un élargissement de la voie en la passant de 4,80 m à 5,80 m sur le tronçon d'une longueur de 1 220 ml, à traiter les fondations et la structure de la route, les accotements et les fossés, à reprofiler et à refaire le revêtement de la chaussée et à aménager un îlot de ralentissement à l'entrée du village de Corlée.

- ◆ Coût prévisionnel : 400.000 € HT
- ◆ GIP : 120.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 5 : Espaces commerciaux et artisanaux

Action 5-1 : Requalification des rues et mise en accessibilité des espaces publics

Depuis 2010, la Ville de Langres s'est engagée dans une démarche de redynamisation des commerces de centre-ville soutenue par le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Depuis février 2014, l'Etat a accordé à la Ville de Langres une enveloppe FISAC au titre de la Tranche 2 de cette opération urbaine, afin de continuer les actions et les efforts amorcés en Tranche 1.

- ◆ Coût prévisionnel : 210.000 € HT
- ◆ GIP : 63.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 6 : Intermodalités et transports

Action 6-1 : Aménagement qualitatif de la place de la Gare et des alentours (priorité 2)

La place de la Gare souffre d'un aménagement vieillot qui ne donne pas une belle image de la ville aux usagers du train. De plus, elle ne dispose pas des fonctionnalités attendues sur une place de gare moderne : séparation claire des différents flux, parkings différenciés et sécurisés, accessibilité de la gare et des cheminements, services d'intermodalité.

Enfin, côté Ouest de la place, la mise en exposition de l'ancienne automotrice à crémaillère « la Zouille » mérite un auvent d'abri en harmonie avec l'architecture des nouveaux aménagements de la gare.

- ◆ Coût prévisionnel : 300.000 € HT
- ◆ GIP : 90.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 7 : Quartier de la Citadelle – Projets intercommunaux Grand Langres

Action 7-1 : Pôle scolaire quartiers neufs, périscolaire et enseignement artistique – 10 rue du Quartier Turenne

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville souhaite regrouper les quatre écoles de quartier (pôle scolaire des Ouches, école maternelle de la Grenouille, école élémentaire de la Bonnelle) pour offrir à tous les langrois un même niveau de qualité sur l'ensemble du territoire en améliorant les conditions d'accueil des enfants en temps scolaire et périscolaire, en assurant une meilleure prise en charge des enfants – notamment en situation de handicap -, en créant un véritable pôle éducatif, dans la continuité de la maison de l'enfance qui a ouvert ses portes en septembre 2014.

- ◆ Coût prévisionnel : 8.857.700 € HT
- ◆ GIP : 2.657.310 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres ou communauté de communes du Grand Langres

Action 7-2 : Cinéma

La ville possède actuellement un cinéma classé d'art et d'essai dans le centre historique. Avec ses 40 000 entrées par an, celui-ci fonctionne bien, mais il est limité à deux salles et n'est pas très accessible. Il y a un potentiel, dans le quartier de la Citadelle, pour un complexe de trois ou quatre salles, plus moderne et accessible, proposant une programmation plus variée et couvrant un plus large public.

- ◆ Coût prévisionnel : 4.270.000 € HT
- ◆ GIP : 1.281.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage communauté de communes du Grand Langres

Action 7-3 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Nord de la BSMAT (groupe scolaire)

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville souhaite regrouper les quatre écoles de quartier (pôle scolaire des Ouches, école maternelle de la Grenouille, école élémentaire de la Bonnelle) pour offrir à tous les langrois un même niveau de qualité.

Le projet s'inscrit dans le réinvestissement des casernes, par la réhabilitation du bâtiment 10 du Quartier Turenne.

Il s'agit de réaliser les VRD pour desservir ce futur équipement situé dans la partie Nord-Ouest de la Citadelle.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.868.500 € HT
- ◆ GIP : 373.700 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres ou communauté de communes du Grand Langres

Action 7-4 : Création de voies d'accès - infrastructures pour accès cinéma

La ville possède actuellement un cinéma classé d'art et d'essai dans le centre historique. Avec ses 40 000 entrées par an, celui-ci fonctionne bien, mais il est limité à deux salles et n'est pas très accessible. Il y a un potentiel pour un complexe de trois ou quatre salles, plus moderne et accessible, proposant une programmation plus variée et couvrant un plus large public.

Ce cinéma sera localisé dans le quartier de la Citadelle et il sera nécessaire d'aménager la voirie de desserte et le stationnement.

- ◆ Coût prévisionnel : 800.000 € HT
- ◆ GIP : 240.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage communauté de communes du Grand Langres

Action 7-5 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Sud de la Citadelle (maison médicale)

Le projet de maison médicale de Langres a pour ambition de regrouper, en un lieu central, un cabinet qui comprend des médecins généralistes et d'autres professionnels de santé. La communauté de communes interviendra dans l'opération comme maître d'ouvrage pour la construction du bâtiment et les aménagements extérieurs. Les locaux seront mis ensuite à disposition des professionnels sous la forme d'une location simple ou d'une location-vente.

Il s'agit de créer un parking privatif de 14 places pour les praticiens et d'aménager des accès publics : rampes, place handicapés ou ambulance).

Les places de parking pour le public sont mutualisées avec celles du centre aquatique ou des logements des quartiers neufs.

- ◆ Coût prévisionnel : 204.000 € HT
- ◆ GIP : 20.400 € (10 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage communauté de communes du Grand Langres

Action 7-6 : Aménagement du bâtiment 21 rue Turenne (quartier de la Citadelle) – espaces bureaux

Il est prévu d'aménager un plateau, au 2^e étage du bâtiment 21 rue Turenne, pour y développer des activités tertiaires. Par ailleurs, deux plateaux, destinés à des services à la population (personnes en difficulté sociale et personnes handicapées), seront réhabilités au rez-de-chaussée.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.210.000 € HT
- ◆ GIP : 121.000 € (10 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage communauté de communes du Grand Langres

Axe 8 : Sous-Préfecture – Maison des services de l'Etat

Action 8-1 : Réhabilitation de la Sous-Préfecture

Les services de l'Etat envisagent de créer, à Langres, dans les locaux de la Sous-Préfecture, propriété du Département, une maison des services de l'Etat qui rassemblerait les services déconcentrés de l'Etat.

Le coût global du projet est estimé à 1,1 M€.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.100.000 € HT
- ◆ GIP : 400.000 € (36 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Etat

Le contrat de ville 2015-2020 de la Ville de Langres se récapitulerait donc comme suit :

| MAÎTRISE D'OUVRAGE | ACTION | MONTANT HT | TAUX | AIDE GIP |
|---|---|-------------|------|-----------|
| Axe 1 : Patrimoine culturel | | | | |
| Ville de Langres | Action 1-1 : Restauration et mise en valeur des monuments historiques protégés | 2.000.000 € | 30 % | 600.000 € |
| Ville de Langres | Action 1-2 : Réserves des Musées | 375.000 € | 20 % | 75.000 € |
| Ville de Langres | Action 1-3 : Restauration d'oeuvres | 406.000 € | 30 % | 121.800 € |
| Axe 2 : Aménagements centre historique | | | | |
| Ville de Langres | Action 2-1 : Place Burelle et Place du Centenaire – priorité 2 | 400.000 € | 30 % | 120.000 € |
| Ville de Langres | Action 2-2 : requalification rue du Cardinal Morlot et Place Ziegler | 500.000 € | 26 % | 129.602 € |
| Ville de Langres | Action 2-3 : signalétique urbaine | 25.000 € | 30 % | 7.500 € |
| Ville de Langres | Action 2-4 : Sous-Bie – Rénovation des ascenseurs inclinés – confortement parking centre historique pour accès rue et place Diderot | 572.537 € | 24 % | 137.421 € |
| Ville de Langres ou Langres Développement | Action 2-5 : Création aire d'accueil et de services camping car - priorité 2 | 270.000 € | 30 % | 81.000 € |
| Ville de Langres | Action 2-6 : Champs des Soeurs - Accès hôpital et Crémaillère | 90.000 € | 30 % | 27.000 € |

| MAÎTRISE D'OUVRAGE | ACTION | MONTANT HT | TAUX | AIDE GIP |
|---|--|-------------|------|-------------|
| Axe 3 : Technologies de l'information et de la communication (TIC) et sécurité | | | | |
| Ville de Langres | Action 3-1 : Equipements de vidéo protection | 150.000 € | 30 % | 45.000 € |
| Ville de Langres | Action 3-2 : Fibre optique | 250.000 € | 30 % | 75.000 € |
| Axe 4 : Aménagement zones commerciales et urbaines | | | | |
| Ville de Langres | Action 4-1 : Rue de la Tuilerie | 380.000 € | 30 % | 114.000 € |
| Ville de Langres | Action 4-2 : Liaison Est-Ouest Corlée | 400.000 € | 30 % | 120.000 € |
| Axe 5 : Espaces commerciaux et artisanaux | | | | |
| Ville de Langres | Action 5-1 : Requalification des rues et mise en accessibilité des espaces publics | 210.000 € | 30 % | 63.000 € |
| Axe 6 : Intermodalités et transports | | | | |
| Ville de Langres | Action 6-1 : Aménagement qualitatif de la place de la Gare et des alentours – priorité 2 | 300.000 € | 30 % | 90.000 € |
| Axe 7 : Quartier de la Citadelle – Projets intercommunaux Grand Langres | | | | |
| Ville de Langres ou CCGL | Action 7-1 : Pôle scolaire quartiers neufs, périscolaire et enseignement artistique – 10 rue du Quartier Turenne | 8.857.700 € | 30 % | 2.657.310 € |
| CCGL | Action 7-2 : Cinéma | 4.270.000 € | 30 % | 1.281.000 € |
| Ville de Langres ou CCGL | Action 7-3 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Nord de la BSMAT (groupe scolaire) | 1.868.500 € | 20 % | 373.700 € |
| CCGL | Action 7-4 : Création de voies d'accès - infrastructures pour accès cinéma | 800.000 € | 30 % | 240.000 € |
| CCGL | Action 7-5 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Sud de la Citadelle (maison médicale) | 204.000 € | 10 % | 20.400 € |
| CCGL | Action 7-6 : Aménagement du bâtiment 21 rue Turenne, activités tertiaires et services à la population | 1.210.000 | 10 % | 121.000 € |
| Axe 8 : Sous-Préfecture – Maison des services de l'Etat | | | | |
| Etat | Action 8-1 : Réhabilitation de la Sous-Préfecture de Langres | 1.100.000 € | 36 % | 400.000 € |

| TOTAUX | Montant des travaux HT | Taux | Aide sollicitée du GIP Haute-Marne | Enveloppe GIP Haute-Marne |
|-------------------------------|------------------------|------|------------------------------------|---------------------------|
| collectivités priorité 1 | 22.568.737 € | 28 % | 6.208.733 € | |
| collectivités priorité 2 | 970 000 € | 30 % | 291 000 € | |
| collectivités priorités 1 + 2 | 23.538.737 € | 28 % | 6.499.733 € | 6.090.000 € |
| Etat | 1 100 000 € | 36 % | 400 000 € | 400.000 € |
| TOTAL GENERAL | 24.638.737 € | 28 % | 6.899.733 € | 6 490 000 € |

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**


d'acter le contrat de ville de Langres 2015-2020 et d'autoriser le Président à le signer.

Le contrat de ville de Langres 2015-2020 comporte 22 opérations. Leur coût total s'élève à 24.638.737 € HT.

Le GIP Haute-Marne pourra participer au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 6.490.000 €, soit 6.090.000 € au profit des projets des collectivités (commune et communauté de communes) et 400.000 € au profit de l'Etat.

Les montants de financement sollicités sur les projets des collectivités (6.499.733 €) sont supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020 (6.090.000 €). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 22 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-11 |
| OBJET : Ville de Joinville – Travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 1 |

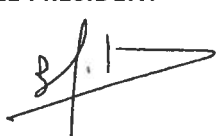
La Ville de Joinville, dans le cadre de son programme de requalification urbaine, a décidé d'entreprendre la réfection de la rue du Val de Wassy, qui constitue une entrée de ville, et a souhaité y rattacher le projet de réfection de chaussée du Chemin de la Côte Verte qui mène au site de l'ancien château des Ducs de Guise.

Les travaux envisagés sont les suivants : aménagement paysager et urbain, mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mise en œuvre d'une voie partagée entre piétons et véhicules, réduction de la vitesse des véhicules, réhabilitation et création de réseaux humides (assainissement des eaux usées, eau potable, eaux pluviales), remplacement des branchements en plomb, effacement des réseaux secs, amélioration de l'éclairage public.

Le montant des travaux, à la charge de la commune, s'élève à 1.647.346 € HT et la dépense éligible retenue par le GIP Haute-Marne s'élèverait à 1.545.965 € HT (l'effacement des réseaux aériens par le syndicat départemental d'électricité de la Haute-Marne fait déjà l'objet d'un financement par le Groupement).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR
DECIDE**

d'attribuer, en faveur de la Ville de Joinville, au titre du contrat de ville 2015-2020, une subvention d'un montant maximum de 448.330 €, représentant 29 % d'un montant éligible de 1.545.965 € HT, dans le cadre des travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte.

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité par 6 voix pour (M. OLLIVIER ne prend pas part au vote) | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|---|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-12 |
| OBJET : Contrat de ville de CHAUMONT – Pôle associatif Rostand | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne vient d'être appelé à se prononcer sur le contrat de ville de Chaumont 2015-2020 dont l'une des actions concerne la création d'un pôle associatif dans l'ancien groupe scolaire Rostand, dans le quartier du Cavalier.

Il s'agit de regrouper une partie des quatre cents associations locales sur un lieu unique, permettant ainsi de mettre des locaux fonctionnels à leur disposition, de créer de nouvelles synergies, de développer et de promouvoir des activités, de réaliser des économies par un effet de mutualisation des moyens.

Le pôle associatif Rostand présente une surface de 3 700 m² répartie sur trois niveaux, pour une emprise d'environ 1 200 m² implantée sur un terrain de 7 760 m². À l'arrière du bâtiment, une cour de récréation de 3 960 m² présente des possibilités de construction, en extension du bâtiment principal, d'une salle de musique et de plusieurs salles de danse.


Le coût des travaux est estimé à 4.712.786 € HT et le plan de financement prévisionnel présenté par la Ville de Chaumont est le suivant :

| Financier | Montant attendu | Taux |
|--|--------------------|--------------|
| ANRU | 476.589 € | 10 % |
| Conseil régional | 668.386 € | 14 % |
| Conseil départemental – rénovation urbaine | 794.315 € | 17 % |
| Conseil départemental – Fonds d'aide aux villes | 302.870 € | 6 % |
| GIP Haute-Marne | 1.410.840 € | 30 % |
| GIP Haute-Marne – Maîtrise de l'énergie | 20.000 € | 0 % |
| Ville de Chaumont * | 1.039.786 € | 22 % |
| TOTAL | 4.712.786 € | 100 % |

* dont 20.000 € de subvention d'EDF dans le cadre du partenariat concernant la maîtrise de l'énergie

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

de se prononcer favorablement, au titre de l'action 15-34 "contrat des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, et Langres", sur une intervention du GIP Haute-Marne en faveur du pôle associatif Rostand, porté par la Ville de Chaumont, à travers un financement limité à 1.410.840 €, représentant 30 % d'une dépense éligible arrêtée à 4.702.801 € HT (dépenses non éligibles : participation au jury de concours – frais d'insertion – assurance dommage ouvrage – photocopies).

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-13 |
| OBJET : Unité de méthanisation de la SAS Agrifyl's Energie à Chaumont | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Le groupement a été sollicité pour soutenir la création d'une unité de méthanisation à Chaumont par la SAS Agrifyl's Energie.

Le projet est porté par 5 exploitants : 4 céréaliers (Thierry, Paul et Vincent LAHAYE et Jérôme YUNG) et 1 polyculteur éleveur (Jérôme FERRAND). Ils exploitent un total de 1.582 ha, dont une quarantaine en herbe.

Ces 5 agriculteurs sont déjà habitués à travailler ensemble et partagent des expériences communes : mutualisation de moyens par l'investissement en commun dans du matériel et l'adhésion au 1^{er} GIEE¹ haut-marnais (projet APAB : Agriculture Porteuse d'Avenir en Barrois) afin d'optimiser leurs pratiques agricoles et d'améliorer leurs performances économiques et écologiques.

Ces nouvelles pratiques consistent à maintenir un couvert végétal permanent des sols, à les enrichir organiquement, en alternant cultures pour l'alimentation (humaine ou animale) et cultures énergétiques, et en allongeant les rotations.

Les 4 cultivateurs d'Agrifyl's Energie vont ainsi mettre en place 3 cultures sur 2 ans, au lieu de 2 cultures selon la pratique généralement répandue. Cette 3^{ème} culture sera semée en mai, tout de suite après la récolte (avril/mai) de la culture semée en automne (céréales et protéagineux). Elle sera récoltée en septembre. Dans l'intervalle, elle couvrira donc le sol, réduisant la perte en eau et limitant la prolifération des adventices, et ainsi l'utilisation de produits phytosanitaires. De plus, le volume de biomasse restant dans le champ après récolte (racines et pieds de tige) rentrera dans le processus d'augmentation du taux de matière organique des sols.

Cette 3^{ème} culture est bien une culture supplémentaire, (plantée sur 17% seulement de la surface des 5 exploitations) qui n'entre pas en concurrence avec d'autres, puisqu'elle n'était pas semée jusqu'à présent. Elle pourrait être coupée et laissée dans le champ comme apport organique qui ne serait alors utilisable par les plantes qu'après un temps de décomposition.

Au lieu de cela, les 5 agriculteurs choisissent de l'utiliser pour le méthaniseur, ne laissant que les racines et les pieds de tige dans le champ, et récupérant du digestat à épandre sur les sols. Ce digestat, qui constitue un apport organique utilisable pratiquement comme un engrais minéral en ce qui concerne l'azote, est produit grâce au mélange d'effluents d'élevages et de végétaux.

Les 5 agriculteurs assurent ainsi une valorisation économique plus efficace de cette 3^{ème} culture :

- l'apport de matière organique par les racines et les pieds de tiges, et un retour au sol par le digestat épandu (issu du méthaniseur) ;
- la valorisation économique par des dépenses moins importantes en engrais de synthèse (un des postes les plus coûteux sur les fermes) et par la valorisation du biogaz vendu en biométhane, injecté dans le réseau de gaz de la ville de Chaumont.

¹ GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique

L'unité de méthanisation est alimentée avec des intrants 100 % agricoles (fumier, lisier, CIVE², intercultures). Ils proviennent des fermes des associés et d'une exploitation voisine du site de l'unité (elle apportera du lisier de bovin).

Les 5 agriculteurs sont ainsi autonomes à 80 % pour l'approvisionnement, et peuvent assurer jusqu'à 100 % au vue des surfaces exploitées.

| Matières premières | Tonnage annuel | Saisonnalité | Origine | Taux MS (1) |
|--------------------|----------------|------------------------------|--|-------------|
| Lisier bovin | 2.000 | Toute l'année | Gaec de Chevraucourt | 8% |
| Fumier bovin | 2.000 | Octobre-avril | Associés de la SAS Agrifyl's Energie + extérieur | 25% |
| Ensilage de maïs | 1.250 | Printemps-automne + stockage | Associés de la SAS Agrifyl's Energie | 33% |
| Intercultures | 3.500 | Automne+ stockage | | 25% |
| Ensilage d'herbe | 300 | Printemps-automne + stockage | | 35% |
| Méteil | 1.700 | | | 27,5% |

(1) : taux de matière sèche

Le coût global du projet est estimé à 3.091.300 € HT dont 2.835.889 € HT sont éligibles.

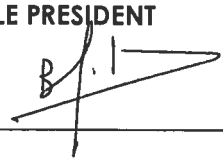
L'Ademe et le conseil régional ne pourront pas intervenir car le taux d'utilisation de cultures énergétiques dans le projet est supérieur à celui accepté par ces co-financeurs.

La participation du Feader est en suspens.

Sans attribution d'aide, le retour d'investissement est de 9 à 10 ans et la rentabilité limitée (4 à 5%)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 15-05 " Production d'énergie par la biomasse - Privé" une aide de 10 % dans la limite de 283.589 € du projet de création d'une unité de méthanisation par la SAS Agrifyl's Energie pour une assiette subventionnable de 2.835.889 € HT.

| RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE | |
|--|--|
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

² CIVE : culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE) est une culture implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale. Les CIVE sont récoltées pour être utilisées en tant qu'intrant dans une unité de méthanisation agricole.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|---|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-14 |
| OBJET : Accès routiers zone CIGEO - Aménagement de la section de la route départementale 427 comprise entre Germay et la limite avec le département des Vosges | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

La route départementale 427 est un axe Est-Ouest permettant d'assurer la liaison entre les routes départementales 60 (Joinville) et le département des Vosges. Son trafic est le suivant :

- 947 véhicules/jour dont 8 % de poids-lourds entre Poissons et Brouthières ;
- 561 véhicules/jour entre Brouthières et le carrefour avec la route départementale 25 (Germay) ;
- 180 véhicules/jour entre la route départementale 25 et la limite départementale.

Présentation de l'opération

Cette opération fait partie du programme d'aménagement des routes départementales 25 et 427 sur la période 2012-2016. Ce programme a pour objectif d'améliorer la desserte du canton de Poissons vers le sud et vers l'ouest.

Le parti d'aménagement retenu consiste à élargir la chaussée existante, en dehors des agglomérations, par la création de poutres afin de favoriser la circulation des poids lourds sur ces axes et donc d'améliorer la desserte économique des activités qui sont en cours d'étude sur le secteur : Syndièse et CIGEO notamment.

Afin que l'ensemble des itinéraires soit aménagé à terme, le conseil départemental procède à la mise hors gel de la chaussée des routes départementales 25 et 427 en agglomération, en accompagnement des traverses réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ces deux itinéraires seront mis hors gel par le rechargement de la chaussée actuelle en rase campagne, permettant la circulation de ces véhicules pendant la période hivernale et donc la suppression des barrières de dégel.

Entre août 2012 et juin 2013, une première section de la route départementale 25 a été aménagée entre Epizon et Germay.

La commune d'Epizon a programmé sur la période 2013-2014 la requalification de sa traverse. Le conseil départemental réalise le renforcement de la structure de chaussée en accompagnement des travaux communaux.

Entre août et novembre 2013, une deuxième section de la route départementale 25 a été aménagée entre Epizon et Busson.

Aménagement de la section Germay – limite avec les Vosges

L'aménagement de la section Germay – limite avec les Vosges a débuté en septembre 2014 et devrait être achevé fin 2016.

Les travaux prévus sont les suivants :

- réalisation d'une structure de chaussée neuve en poutre de rive entre 2014 et 2015 ;
- remplacement des aqueducs transversaux (pour les mettre en adéquation avec la nouvelle largeur de chaussée) en 2014 ;
- reprofilage en enrobés à l'émulsion de l'ancienne chaussée en 2016.

Le principe d'aménagement retenu pour ces travaux consiste :

- en un reprofilage de la chaussée pour redonner un uni plus confortable ;
- en une réalisation de poutres en rives de chaussée sur l'ensemble du tracé, comprenant un empiètement de 30 cm de largeur avec une structure de 50 cm et un accotement stabilisé.

La chaussée va donc passer d'environ 5 m avec des rives affaissées à 5,50 m de largeur circulaire.

Les travaux seront réalisés sous circulation sur l'ensemble du projet.


Le coût du projet s'élève à 1.119.962 € HT.

Conformément à l'action 15-28 « Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau », les axes principaux dans la zone la plus proche du laboratoire que sont les RD25, RD60 et RD427 peuvent bénéficier d'une intervention maximum de 80%.

L'engagement de 895.970 € étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 200.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Mme ANDRIOT)
DECIDE

au titre de l'action 15-28 "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau", d'acter une aide de 80%, dans la limite de 895.970 €, pour le projet d'aménagement de la section de la route départementale 427 comprise entre Germay et la limite avec le département des Vosges, estimé à 1.119.962 € HT et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental.

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : A LA MAJORITE – 6 voix pour et 1 voix contre (Mme ANDRIOT) | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

RECU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-15 |
| OBJET : Conseil départemental de la Haute-Marne – Reconstruction des collèges de Prauthoy, de Saint-Dizier (La noue) et de Nogent | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

En 1999, le conseil départemental a décidé d'effectuer un diagnostic portant sur l'état général et la sécurité des collèges haut-marnais. L'étude a conduit à adopter un plan de réhabilitation ou de reconstruction de 23 collèges.

Une première tranche d'opération comprenait six opérations de réhabilitation (Châteauvillain, Chevillon, Doulaincourt, Montier-en-Der, Val-de-Meuse et Chalindrey), ainsi que quatre reconstructions (« Louise Michel » et « La rochette » à Chaumont, « Les Trois Provinces » à Fayl-Billot et « Anne Frank » à Saint-Dizier). Ces collèges ont bénéficié d'une participation du groupement à hauteur de 20 % du coût hors taxe de l'opération entre 2002 et 2006. Plus de 3.000 collégiens étaient concernés par ces dix opérations.

Une seconde tranche a permis de réhabiliter ou de reconstruire les collèges de Bourbonne-les-Bains, Bourmont, Wassy, « Louis Ortiz » à Saint-Dizier, la SEGPA du collège « Anne Frank » à Saint-Dizier. Ces collèges ont bénéficié d'une participation du groupement à hauteur de 25 % du coût hors taxe de l'opération entre 2009 et 2013 lorsqu'ils sont localisés dans la zone de proximité (15% hors zone de proximité). Plus de 1.5000 collégiens étaient concernés par ces cinq opérations.

Les opérations de réhabilitations globales ou les constructions neuves de collèges sont éligibles. Les taux de financement ayant été portés à 50 % pour les projets situés dans la zone proche, à 25% pour ceux de la zone de proximité et à 15 % pour les autres.

Reconstruction du collège « Les vignes du Crey » à Prauthoy (n°4798)

Le plan collège prévoyait la reconstruction du collège « Les vignes du Crey » à Prauthoy dans le cadre de la tranche 3 du plan.

L'objectif principal de la reconstruction du collège concerne l'augmentation de la capacité d'accueil de 225 à 300 élèves. Viennent s'ajouter à cet objectif :

- mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- mise en conformité du système de sécurité incendie,
- désamiantage des bâtiments,
- sécurisation du site avec contrôle d'accès,
- amélioration des performances énergétiques des bâtiments avec pour objectif le label THPE 2005,
- rénovation des installations thermiques (production et distribution),
- réorganisation des locaux d'enseignement par pôles, la correction acoustique et l'embellissement des salles,
- isolation phonique extérieure,
- ravalement de façades,
- réorganisation de la demi-pension en rez-de-chaussée,
- mise aux normes des logements de fonction avec embellissement,
- agrandissement du parking personnel.

L'ensemble de ces points engendre une réorganisation fonctionnelle du site et des bâtiments.
Les travaux sont prévus sur la période 2015-2019 pour un coût d'opération de 12.059.665 € HT.
Le GIP est sollicité à hauteur de 15 %, dans la limite de 1.808.949 €.

Réhabilitation du collège « La Noue » à Saint-Dizier (n°4799)

Le plan collège prévoyait la réhabilitation du collège « La Noue » à Saint-Dizier dans le cadre de la tranche 3 du plan.

L'objectif principal de cette reconstruction concerne le redimensionnement de la capacité d'accueil à 500 élèves et sa réhabilitation lourde.

Outre le choix d'offrir des locaux identifiés par entité (administration, enseignement, vie scolaire, etc.), le bâtiment doit également répondre aux normes et réglementations en vigueur sur les travaux d'aménagements :

- sécurité, hygiène, accessibilité,
- isolation thermique, phonique et acoustique,
- développement durable,
- création d'une demi-pension d'une capacité de 400 places,
- désamiantage des locaux conservés ou démolis,
- construction de quatre logements de fonction, d'un bâtiment abritant les locaux de maintenance,
- sécurisation du site,
- aménagement des différents espaces extérieurs (aire de stationnement, cour de récréation, cour de service),
- respect de la réglementation thermique THPE 2005 pour les locaux réhabilités et de la réglementation RT 2012 pour les bâtiments neufs.

La surface utile globale de l'opération est d'environ 4.800 m². L'ensemble de ces points engendre une réorganisation fonctionnelle du site et des bâtiments.

Les travaux sont prévus sur la période 2015-2018 pour un coût d'opération de 10.662.317 € HT.
Le GIP est sollicité à hauteur de 25 %, dans la limite de 2.665.579 €.

Réhabilitation de la demi-pension du collège « Françoise Dolto » à Nogent (n°4800)

La demi-pension du collège « Françoise Dolto » à Nogent ne répond plus aux réglementations en vigueur notamment sur le plan hygiène et de l'accueil des élèves des maternelles de la commune.

Sa réhabilitation permettra l'augmentation de la capacité d'accueil de 500 à 700 repas à fournir uniquement le midi (collégiens, écoliers des écoles primaires et maternelles, étudiants de l'antenne de l'UTT, autres) :

- redimensionnement de la zone réfectoire,
- respect de la marche en avant,
- protection aux intempéries de la zone de livraison,
- déplacement de la laverie à proximité de la zone cuisson pour minimiser les recoupements de circulation pendant le service,
- création d'une zone de réserves à proximité de la zone cuisson,
- agrandissement du bureau du chef.

La compétence « périscolaire » ayant été transférée de la commune de Nogent à la communauté de communes du bassin nogentais (CCBN). La participation financière de la CCBN, fondée sur le nombre d'élèves accueillis, s'établirait au total à la somme de 450.000 € HT correspondant au surcoût des travaux de la demi-pension induit par l'intégration des écoliers.

Les travaux sont prévus sur la période 2015-2017 pour un coût d'opération de 1.311.657 € HT.
Le GIP est sollicité à hauteur de 15 %, dans la limite de 196.748 €.

Construction d'un plateau sportif au collège "Françoise Dolto" à Nogent (n°4801)

Le conseil départemental projette d'aménager un terrain situé rue des Ecoles à Nogent pour accueillir un plateau sportif pour le collège « Françoise Dolto ». Le terrain actuel se compose de plusieurs parcelles, d'un parking en grave, de terrain vagues et de deux groupes de garages précédemment démolis par la commune de Nogent.

Ce plateau sportif devra comporter :

- une piste de vitesse d'une longueur de 80 m,
- une piste circulaire de quatre couloirs,
- un sautoir pour le saut en longueur et un autre pour le saut en hauteur,
- la partie centrale sera en herbe,
- un petit abri fermé pour entreposer le petit matériel sportif,
- une clôture.

Les travaux sont prévus sur la période 2015-2017 pour un coût d'opération de 384.640 € HT.

Le GIP est sollicité à hauteur de 15 %, dans la limite de 57.696 €.

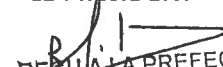
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 7 VOIX POUR DECIDE

• d'accorder au conseil départemental une subvention de 15 %, dans la limite de 1.808.949 €, d'une assiette subventionnable arrêtée à 12.059.665 € HT pour la reconstruction du collège « Les vignes du Crey » à Prauthoy, au titre de l'action 15-32 "Modernisation des collèges haut-marnais".

• d'accorder au conseil départemental une subvention de 25 %, dans la limite de 2.665.579 €, d'une assiette subventionnable arrêtée à 10.662.317 € HT pour la réhabilitation du collège « La Noue » à Saint-Dizier, au titre de l'action 15-32 "Modernisation des collèges haut-marnais".

• d'accorder au conseil départemental une subvention de 15 %, dans la limite de 196.748 €, d'une assiette subventionnable arrêtée à 1.311.657 € HT pour la réhabilitation de la demi-pension du collège « Françoise Dolto » à Nogent, au titre de l'action 15-32 "Modernisation des collèges haut-marnais".

• d'accorder au conseil départemental une subvention de 15 %, dans la limite de 57.696 €, d'une assiette subventionnable arrêtée à 384.640 € HT pour la création d'un plateau sportif pour le collège « Françoise Dolto » à Nogent, au titre de l'action 15-32 "Modernisation des collèges haut-marnais".

| | |
|--|---|
| RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  REÇU À LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE |

LE -5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-16 |
| OBJET : Traversée de Thonnance-les-Joinville sur la RD60 - 2^{ème} phase (secteurs 5 à 7) | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

La commune de Thonnance les Joinville a souhaité engager des travaux d'aménagement sur la totalité de la traverse du village (rue du Général de Gaulle), située sur la route départementale 60 ainsi que l'aménagement de la place Albert Thomas (place de l'église). Les travaux sont réalisés avec la participation du conseil départemental.

Le projet est divisé en sept secteurs répartis en trois phases. La première phase regroupait les secteurs 2 et 3. La présente demande concerne la 2^{ème} phase de l'aménagement (secteurs 5 à 7).

Une 3^{ème} phase sera réalisée ultérieurement. Elle concerne la partie centrale de l'agglomération, avec le secteur 4, où une rivière, canalisée et artificialisée par les riverains au cours du temps, pose des problèmes techniques et juridiques (domanialité) à régler avant d'engager les travaux.

Le projet vise à :

- réduire la vitesse des usagers ;
- créer de véritables espaces de stationnements ;
- créer des trottoirs respectant l'accessibilité ;
- aménager des espaces paysagers afin de valoriser le cadre de vie des riverains.

La largeur de la chaussée sera réduite de 7 à 6 m avec la pose de bordures/caniveaux. Des places de stationnements seront créées le long de la RD60. La largeur des trottoirs sera de 1,40 m afin de respecter les règles d'accessibilité. Ces trottoirs seront dans la majorité des cas, séparés de la chaussée par des espaces verts. Enfin des aménagements paysagers et des espaces publics seront créés.

Le coût du projet sera financé par la commune de Thonnance-les-Joinville et le conseil départemental selon la clé de répartition 54% / 46%.

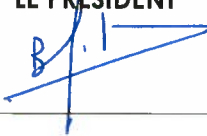
La 2^{ème} phase est estimée à 1.423.397,50 € HT.

| | Commune | Conseil départemental | Total |
|-----------------------------|------------|--------------------------|--------------|
| Secteur 5 | 405.840,75 | 241.230,75 | 647.071,50 |
| Secteur 6 | 277.289,00 | 301.869,50 | 579.158,50 |
| Secteur 7 | 63.816,50 | 100.351,00 | 164.167,50 |
| Total Travaux | 746.946,25 | 643.451,25 | 1.390.397,50 |
| Frais et honoraires | 17.820,00 | 15.180,00 | 33.000,00 |
| Total conventionnel | 764.766,25 | 658.631,25 | 1.423.397,50 |
| Prestations hors convention | | 10.868,75 | 10.868,75 |
| Total | 764.766,25 | 669.500,00 | 1.434.266,25 |

L'aide demandée au groupement étant supérieure à la délégation du comité exécutif (300.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR ET 1 CONTRE (MME ANDRIOT)
DECIDE**

d'apporter, au titre de l'action 15-28 « Territoires les plus concernés – CHN », une aide de 80% dans la limite de 535.600 € pour la part conseil départemental estimée à 669.500 € HT pour la 2^{ème} phase du projet d'aménagement routier de la traversée de Thonnance les Joinville.

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : A LA MAJORITE PAR 6 VOIX POUR ET 1 CONTRE (MME ANDRIOT) | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|----------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 9 OCTOBRE 2015 | N°15-17 |
| OBJET : Commune d'Epizon - Création de 6 logements locatifs BBC | |

| | |
|---|--------|
| Nombre de membres en exercice | 8 |
| Présents | 7 |
| Absent(s) ayant donné procuration | 0 |
| Total des membres présents ou représentés | 7 |
| Quorum | 4 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 1 |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Les communes proches du laboratoire de l'Andra voient Cigeo comme une opportunité en terme de développement de leur population. Nombreuses sont celles qui réfléchissent à l'accueil des nouveaux habitants générés par la construction de Cigéo et de son exploitation.

La commune d'Epizon a fait l'acquisition d'un ancien corps de ferme au sein du village. Ce projet doit permettre de créer six logements locatifs BBC mais également d'éviter la dégradation du patrimoine bâti au cœur des villages. Ce projet prévoit la création de :

- trois grands logements de 155, 197 et 115 m²,
- un studio de 36 m²,
- deux logements type 2 de 35 et 37 m²,
- et de six garages.

Le coût du projet est estimé à 1.039.543 € TTC.

| <u>Postes de Dépense</u> | <u>Montant</u> |
|--|------------------|
| Démolition - désamiantage | 32 500 |
| terrassement - VRD - Assainissement | 64 800 |
| Gros œuvre | 189 186 |
| Charpente - couverture | 51 100,00 |
| Menuiseries extérieures | 59 300,00 |
| Serrurerie | 17 800,00 |
| Plâtrerie | 89 400,00 |
| Menuiseries intérieures | 60 800,00 |
| Electricité | 61 200,00 |
| Plomberie | 44 800,00 |
| Plancher chauffant | 37 600,00 |
| Carrelage - faïence | 46 700,00 |
| Peinture | 37 400,00 |
| Clôture | 5 700,00 |
| Etudes et maîtrise d'œuvre | 63 200,00 |
| Publicité | 3 000,00 |
| Diagnostics de performance énergétique | 1 800,00 |
| TVA (20%) | 173 257 |
| TOTAL | 1 039 543 |

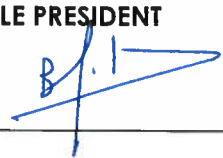
Le plan de financement attendu est :

| Financeurs | Montant | Taux |
|-----------------------------|---------|------|
| Conseil départemental | 155 931 | 15% |
| Conseil régional | 155 931 | 15% |
| MDE - GIP à parité avec EDF | 20 000 | 2% |
| GIP Haute-Marne | 363 840 | 35% |
| Commune | 343 840 | 33% |

L'aide demandée au groupement étant supérieure à la délégation du comité exécutif (300.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter, au titre de l'action 15-28 « Territoires les plus concernés – CHN », une aide de 35% dans la limite de 363.840 € à la commune d'Epizon pour le projet de création de 6 logements locatifs BBC dont le coût est estimé à 1.039.543 € TTC

| RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMTE | |
|--|---|
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 03 NOV. 2015 LE PRESIDENT  |

RECU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 5 NOV. 2015

DRCL - Finances 1